



Action ENV2

Acquisition d'îlots de tri pour les bâtiments communaux

Contexte

La gestion efficace des déchets est essentielle pour réduire l'empreinte écologique des bâtiments communaux et promouvoir des pratiques durables au sein de la collectivité. L'acquisition d'îlots de tri permettra de faciliter le recyclage et la gestion sélective des déchets, en encourageant les employés et les visiteurs à adopter des comportements écoresponsables.

Actions à mener



- Évaluation des besoins : Identifier les bâtiments communaux nécessitant des îlots de tri et déterminer le nombre et le type d'îlots requis ;
- Sélection des équipements : Choisir des îlots de tri adaptés, en tenant compte de leur capacité, de leur ergonomie et de leur conformité aux normes environnementales ;
- Installation et sensibilisation : Mettre en place les îlots dans les zones stratégiques des bâtiments et organiser des sessions de sensibilisation pour informer le personnel sur leur utilisation optimale ;
- Suivi et évaluation : Surveiller l'efficacité du système de tri mis en place et ajuster les pratiques en fonction des retours et des volumes de déchets traités ;

Situation actuelle :

Une phase d'essai concluante a été réalisée en 2024 dans une école et 2 bâtiments communaux. Le déploiement complet des îlots de tri sera réalisé en 2025.